

Calcul du temps de travail d'un conducteur Sur la base d'accords syndicats -Direction

Le conducteur doit faire au maximum **1575 heures + 7heures de solidarité (par an)**.

Comment obtient-on les 1575 heures :

$365 - (104 \text{ repos} + 25 \text{ jours CA} + 11 \text{ RF}) = 225 \text{ jours} \times 7 \text{ heures} = 1575 \text{ heures}$

Le temps de travail n'est pas annualisé, la base de calcul se fait sur 4 semaines, soit :

20 jours à 7 heures = **140 heures**.

Un conducteur peut travailler pour un collègue un de ses 2 jours de repos semaine à condition qu'il le récupère dans la période des 4 semaines.

Un conducteur peut travailler une partie d'équipe pour un collègue sans dépasser les 10h de temps de travail/jour.

Si le conducteur dépasse les 140 heures il sera payé en heures supplémentaires.

Si le conducteur fait moins il ne devra rien à la Direction, c'est tout bénéfice.

Les TM

La moyenne journalière des TM d'une ligne (Semaine + mercredi + samedi + Dimanche + vacances) ne doit pas dépasser 7heures.

Le nombre d'équipes coupées sur tout le réseau ne doit pas dépasser les 30%.

L'amplitude maxi est de 14 heures.

Temps de sommeil obligatoire 10h

Une vacation de doit pas dépasser 5h30 en temps de conduite.

Toute coupure inférieure à 45 mn est comptée comme temps de travail.

Il y a 5 qualités d'équipe :

1° file matin

2° file aprèm

3° coupée matin

4° Coupée aprèm

5° COX.

(Voir accord d'avril 2003)

Le repas décalé est attribué aux équipes de matinée finissant après 13h15 ou aux équipes d'aprèm commençant avant 12h15.

Il faut 45 mn de repos entre 11h30 et 14h. le repas décalé supprime le droit au ticket resto.

Roulement sur la base de 20 semaines pour les titulaires et voltigeurs, 7 semaines pour les amplitudes:

(Voir page suivante)

L	M	M	J	V	S	D
R				R		
	R					R
					R	R
					R	R
			R	R		
		R				R
					R	R
			R	R		
	R					R
					R	R
					R	R
R						R
		R				R
					R	R
		R	R			
	R					R
					R	R
					R	R
R						R
					R	R
15%	15%	15%	15%	15%	45%	80%

**Roulement 20 semaines
actuel,
Avec 45% de repos samedi et
80% de repos dimanche**

**Roulement 20 semaines, TITULAIRES
de lignes.**

Pour connaître à l'avance vos repos retrouvez la ligne de votre semaine actuelle, ensuite vous pouvez savoir à l'avance quels seront vos futurs repos, plusieurs mois à l'avance. Afin de ne pas commettre d'erreurs essayez de vous caler la semaine du vendredi de repos esseulé (première ligne) car les autres semaines sont souvent identiques. Attention ce roulement s'arrête en été et recommence au retour de l'été, la ligne suivant la dernière semaine effectuée avant les vacances.

VOLTIGEURS

Pour les voltigeurs, ce roulement est suspendu à chaque vacances scolaire et reprend en semaine hiver la où il s'est arrêté.

ROULEMENT AMPLITUDE (ex : Hors Roulement)

L	M	M	J	V	S	D
					R	R
			R			R
					R	R
R						R
					R	R
					R	R
		R				R
14%	0%	14%	14%	0%	57%	100%

Ce roulement à amplitude est un roulement à 100% de repos dimanche et jours fériés, avec 57,14% de repos samedi.

Il est appliqué toute l'année en hiver et en été, la aussi il vous est très facile de connaître vos repos à l'avance, en vous calant sur la semaine en cours.

Ce roulement est meilleur en qualité de repos que celui des titulaires de ligne, c'est une compensation due aux titulaires AML et AMA, car les équipes sont d'une part toutes à amplitude et bien souvent hors décret, puisque 14 heures